

*Proposition présentée par les députés:*

*M<sup>mes</sup> et MM. Anne-Marie von Arx-Vernon, Luc Barthassat, Jacques Baudit, Jean-Claude Egger, Nelly Guichard, Guy Mettan, Pierre-Louis Portier, Stéphanie Ruegsegger et Patrick Schmied*

*Date de dépôt: 4 octobre 2004*

*Messagerie*

## **Proposition de motion pour des préaux et des parc scolaires sûrs et sécurisés**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant:

- les craintes du corps enseignant face aux activités de deal et à la consommation de drogues dures toujours plus importante dans quelques préaux et parcs d'écoles ;
- le risque encouru tant par les enfants que par le corps enseignant face à de telles situations ;

invite le Conseil d'Etat

- à déterminer, en collaboration avec le corps enseignant et les communes, les établissements scolaires exposés à de telles situations ;
- à étudier une procédure d'alerte destinée au corps enseignant ;
- à prendre les mesures de sécurité nécessaires dans les préaux et parcs scolaires notamment par l'engagement et la présence des forces de l'ordre ;
- à étudier une éventuelle collaboration avec la Ville de Genève et les communes genevoises afin d'engager également les agents de sécurité municipale, là où la police ne serait pas en mesure d'intervenir.

## ***EXPOSÉ DES MOTIFS***

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Parmi les nombreuses craintes exprimées depuis quelques années ou encore dernièrement par le corps enseignant et les parents, l'on trouve l'utilisation des préaux et des parcs scolaires pour des activités telles que le deal ou la consommation de stupéfiants et drogues dures.

Ces activités parfaitement illicites ont lieu sous les yeux des enfants durant les heures scolaires ou en dehors des heures de cours. Plusieurs établissements scolaires ont dû prendre des mesures pour sécuriser les bâtiments comme la fermeture à clé des locaux durant les heures de cours. Une commune a même imaginé devoir poser des caméras de surveillance pour garantir la sécurité tant des enseignants que des enfants !

Nous citerons ici un cas tout à fait symptomatique de ce qui arrive à Genève, sans que personne ne crie au scandale : l'école du Seujet.

Tous le monde sait que le parc de Saint-Jean, attenant à cette école, est devenu un lieu où constamment se déroulent des activités de deal, voire de consommation de drogues dures. Il suffit de s'y balader, pour celles et ceux qui en ont encore envie, pour constater que les seringues ont remplacé les parterres de fleurs.

Et les enfants de l'école dans tout cela ? La zone destinée aux enfants de l'école a dû être clôturée afin d'assurer un minimum d'espace propre et de liberté !

Les auteurs de cette motion ne peuvent accepter que les préaux et les parcs des écoles genevoises deviennent de véritables bunkers et ce parce que des activités illicites s'y déroulent sous les yeux des enfants au détriment de leur sécurité et de leur éducation. L'école, et tout ce qui l'entoure, doit rester un lieu éducatif où l'enfant doit pouvoir s'épanouir en toute liberté et en toute sécurité.

Cette motion préconise des mesures simples et réalisables afin d'éviter à nos enfants des risques inconsidérés lorsqu'ils se trouvent dans les endroits qui normalement leurs sont réservés.

Il faut donc que le Conseil d'Etat, avec la collaboration du corps enseignant et des communes, établisse une liste des établissements scolaires qui sont sujets à ce genre d'évènements et mette sur pied un processus d'alerte. Une collaboration avec la Ville de Genève et les communes

genevoises doit également être envisagée dans le but d'engager les agents de sécurité municipale là où la police ne pourrait être en mesure d'intervenir.

Vous l'aurez compris, les auteurs de cette motion souhaitent mettre l'enfant au cœur de leurs préoccupations afin qu'il puisse s'épanouir dans un cadre propre, convivial et sécurisé.

A la lumière de cet exposé des motifs, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de bien vouloir envoyer la présente motion au Conseil d'Etat.